



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par l'Institut national des mines.

Pour toute demande de renseignement :

Institut national des mines

125, rue Self

Val-d'Or (Québec) J9P 3N2

Téléphone : 819 825-4667

info@inmq.gouv.qc.ca | inmq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96878-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-96879-5 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec | Institut national des mines - 2024

Table des matières

Mot du ministre	3
Message de la présidente-directrice générale	4
L'organisation en bref	5
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés en matière de développement durable	6
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	8
Contexte interne	10
Contexte externe	12
Plan d'action de développement durable	14
5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	14
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	14
Tableau synoptique	17

Message du ministre



La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 est un pas important dans la concrétisation de la volonté de notre gouvernement de se positionner comme leader environnemental à l'échelle de la planète.

Je remercie donc les gens de l'Institut national des mines du Québec pour leur travail important et leur expertise dans l'élaboration du présent plan pour les cinq prochaines années. Je suis convaincu que les actions qu'ils mettront en application entraîneront des répercussions positives pour la population et pour notre territoire.

Je suis fier de pouvoir compter sur le soutien de l'Institut. Vous êtes un partenaire majeur dans le développement économique responsable du Québec.

BERNARD DRAINVILLE
Ministre de l'Éducation

Message de la présidente-directrice générale



À titre de présidente-directrice générale de l'Institut national des mines du Québec, je suis heureuse de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 qui s'inscrit au cœur de la planification stratégique et dans la vision, la mission et les travaux de l'Institut. Ce plan d'action répond aux attentes formulées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et il expose les mesures que nous entendons mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années en vue de nous inscrire, avec l'ensemble des ministères et organismes, dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

L'Institut en est actuellement à la première année de sa planification stratégique établie sur cinq ans et bon nombre de ses projets et actions structurantes ont le pouvoir d'influencer directement et indirectement la durabilité des actions de l'ensemble de ses partenaires.

Ce plan est le résultat d'un travail de réflexion mené à l'interne et permet de dégager une action phare qui vise à positionner les interventions structurantes de l'Institut par rapport aux indicateurs de développement durable. Ultimement, ce plan permet de réitérer les actions de l'Institut en matière de durabilité et de réaffirmer de façon claire l'engagement de l'organisme à l'égard du développement durable.

CHRISTINE DUCHESNEAU
Présidente-directrice générale

L'organisation en bref

Mission

L'Institut national des mines (INMQ) a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il agit comme conseiller auprès du gouvernement en s'appuyant sur des projets de recherche qu'il réalise et sur les suggestions proposées par les acteurs du milieu de l'éducation et du secteur minier afin de faire la promotion de la formation minière au Québec, au Canada et dans le monde.

Vision

L'Institut national des mines vise à être un modèle de référence national et international de concertation et d'innovation en matière de formation pour l'industrie minière.

Valeurs

Concertation, rigueur et vivacité.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
Diminution du nombre de séances du conseil d'administration tenues en présentiel	Le conseil d'administration se rencontre cinq fois par année et, afin de diminuer son empreinte écologique, seulement deux rencontres se tiennent en présentiel, les trois autres ayant lieu par visioconférence (de même que les comités du conseil d'administration qui se réunissent également en visioconférence). Il est important de garder à l'esprit que le conseil d'administration de l'INMQ est composé de 18 administratrices et administrateurs se trouvant aux quatre coins du Québec et que leurs déplacements ont inévitablement un impact environnemental.
Rentabilisation des déplacements régionaux et provinciaux	L'équipe de l'Institut est fréquemment appelée à se déplacer dans les différentes régions minières du Québec, ou encore dans les centres urbains pour différents événements ou rencontres. L'organisme s'assure cependant de rentabiliser chaque déplacement en regroupant les visites de partenaires, comme les établissements scolaires ou les entreprises minières.
Politique de télétravail	Afin de faciliter la conciliation du travail et de la vie personnelle, l'INMQ s'est doté, en 2022, d'une politique de télétravail visant à encadrer et pérenniser cette pratique. En plus d'avoir un impact important sur le bien-être des membres du personnel, la mise en œuvre de cette politique favorisera le développement d'un milieu de travail durable et convivial.
Petite équipe de sept employé(e)s	Le nombre d'employées et d'employés de l'INMQ a un impact important sur les perspectives de développement durable de l'organisation. Il peut en effet s'avérer plus facile de mettre en place des actions plus vertes et durables avec une équipe plus petite et donc plus flexible, mais la petite taille de l'équipe peut cependant complexifier le déploiement de ces mêmes actions.

Trois principales régions minières	Le fait que les trois principales régions minières du Québec soient à des centaines de kilomètres les unes des autres amène beaucoup de déplacements pour l'équipe de l'INMQ. Afin de rentabiliser le temps de travail et de pouvoir se rendre dans des lieux inaccessibles en voiture, l'équipe de l'INMQ doit parfois utiliser le transport aérien.
Diminution des impressions	L'INMQ produit, chaque année, deux à quatre rapports de recherche en plus d'avis aux ministres. Ces différents documents, en plus d'être imprimés, sont toujours disponibles en ligne, via le site Internet de l'organisation. La valorisation de cette option numérique permet de diminuer substantiellement les impressions papier.
Règlement sur les conditions de travail - Activité physique	L'INMQ offre à ses employées et employés le remboursement des frais d'inscription d'activités sportives ou physiques jusqu'à concurrence de 500 \$ annuellement. Cette politique incite à la pratique d'activités sportives et a un effet positif sur la santé mentale et physique des membres du personnel.
Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents - Covoiturage	L'INMQ encourage fortement l'application de la directive du Secrétariat du Conseil du trésor concernant le covoiturage afin d'inciter les membres du personnel et les personnes collaboratrices de l'Institut à opter pour cette pratique dans le but de diminuer l'empreinte carbone de l'organisation, et ce, en cohérence avec l'objectif d'opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2028	<p>Enjeu 1 - Orientation 2 - Objectif 2.1 :</p> <p>« Rendre accessible numériquement l'offre québécoise de formation minière continue interordres »</p>	<p>Objectif 3.1 « Assurer une transition socio-écologique juste »</p> <p>En s'assurant de rendre accessible numériquement l'offre de formation minière québécoise, l'Institut contribuera à offrir « des outils numériques accessibles » à l'ensemble de la population, notamment les groupes sous-représentés dans ce secteur d'activité, visant ainsi à ne « laisser personne derrière » dans le cadre de cette transition, ce qui représente l'un des d'objectifs de la Stratégie.</p>
	<p>Enjeu 1 – Orientation 2 – Objectif 2.2 :</p> <p>« Collaborer avec les partenaires à la mise en place de projets novateurs visant l'augmentation de la diplomation ou de la qualification »</p>	<p>Objectif 1.2 « Structurer le marché des emplois verts et verdissants »</p> <p>Objectif 3.1 « Assurer une transition socio-écologique juste »</p> <p>En mettant en place avec ses partenaires des projets favorisant la diplomation et la qualification de la main-d'œuvre, l'Institut vise à ce que les filières prioritaires pour la transition énergétique et écologique du Québec puissent compter sur une main-d'œuvre non seulement disponible, mais également pleinement qualifiée. De plus, l'Institut cherche aussi à donner aux communautés locales, tant autochtones qu'allochtones, les qualifications nécessaires pour prendre part à l'effort de transition écologique et donc bénéficier des retombées économiques et sociales associées à cette transition.</p>
	<p>Enjeu 2 – Orientation 4 – Objectif 4.1 :</p>	<p>Objectif 1.2 « Structurer le marché des emplois verts et verdissants »</p>

<p>« Cibler les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier »</p>	<p>Au cœur de la mission de l'Institut figurent les études et recherches réalisées par l'organisme dans le but d'actualiser de façon continue la formation minière offerte au Québec. En poursuivant cette mission et en concentrant celle-ci sur les formations les plus influencées par la transition écologique et énergétique, l'Institut s'assurera de mettre en lumière « les nouveaux profils de compétences [requis] sur le marché du travail », soit l'un des sous-objectifs du point 1.2 de la Stratégie.</p>
<p>Enjeu 2 – Orientation 4 - Objectif 4.2 : « Conseiller le ministre en matière d'actualisation de l'offre de formation »</p>	<p>Objectif 5.1 « Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement »</p> <p>Au cœur de la mission de l'Institut figure également la réalisation d'avis aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à l'actualisation de l'offre de formation minière. L'Institut poursuivra donc son rôle de conseiller du gouvernement en matière de formation minière, mais en axant ses avis et recommandations sur une perspective de développement durable, notamment pour s'assurer que le marché des emplois verts est bien défini, mais également pour rendre la transition écologique la plus inclusive possible, et ce, en travaillant à l'inclusion des groupes sous-représentés dans le secteur minier au sein des cohortes réalisant les formations offertes.</p>

Contexte interne

1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
 - 1.2. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables
 - 1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes

5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation
 - 5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
 - 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Les ressources

L'Institut national des mines est doté d'une petite équipe composée de six employées et employés et de la présidente-directrice générale. Le format de l'équipe comporte des forces et des défis en ce qui touche le développement durable. Parmi les forces de l'organisme, la taille de l'équipe facilite l'implantation de nouvelles pratiques plus durables à l'interne grâce à l'efficacité des communications au sein même de l'organisation. La volonté et l'engagement des membres du personnel de l'INMQ rendent aussi le déploiement des politiques internes sur le développement durable plus simple et pérenne.

Un défi important rencontré est, sans aucun doute, le nombre restreint d'employées et d'employés qui crée un manque de ressources humaines afin de mettre en place des projets écoresponsables de plus grande envergure ou plus complexes.

Le budget annuel de l'INMQ est aussi une barrière à ne pas négliger dans l'atteinte d'objectifs du plan du développement durable. Le budget est en effet affecté en grande partie à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique de l'INMQ, et il s'avère donc un défi d'en utiliser une partie pour mettre en place des projets plus verts. De plus, l'Institut n'est pas propriétaire des locaux qui accueillent son siège social, ce qui limite les actions possibles pour améliorer l'empreinte écologique du bâtiment.

Sur le plan informatique, l'INMQ mise, et ce depuis deux ans, sur un réseau infonuagique. Cette technologie est très avantageuse dans l'optique de verdir l'Institut puisque cela simplifie le télétravail et l'accès aux documents. Le travail d'équipe est aussi plus efficace grâce aux possibilités de collaboration sur un même document simultanément. L'impression de multiples versions dans le but d'en faire la correction devient inutile puisque tout peut se faire directement en ligne, ce qui constitue une façon plus verte de travailler en équipe.

Les partenariats

Une force importante de l'Institut national des mines est sa grande collaboration avec les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En travaillant de concert avec ses partenaires dans l'optique d'améliorer la perception du secteur minier, l'optimisation et la mise à jour de la formation minière ainsi que l'attraction vers les métiers et professions des mines, l'Institut est à même de soutenir les efforts de développement durable de ces ministères. Cette même collaboration est aussi présente avec les établissements d'enseignement interordres et les entreprises du secteur minier. L'apport des entreprises permet de mieux cibler les améliorations nécessaires à inscrire dans les formations du secteur minier afin de toujours s'assurer que les nouveaux employés et employées seront outillés pour répondre aux besoins des minières tout en réalisant leur transition écologique.

La mission

Dans le cadre de sa mission, telle qu'elle est définie dans sa loi constitutive, l'Institut national des mines doit « soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier » et plus particulièrement « participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier ».

Dans un contexte où les efforts en matière de développement durable amènent le secteur minier à mettre en place des pratiques et des procédés de plus en plus écoresponsables, le développement des compétences vertes de la main-d'œuvre de l'industrie devient incontournable pour que cette dernière soit à même de travailler de manière optimale dans un secteur minier de plus en plus caractérisé par son approche écoresponsable. Par conséquent, la promotion de ces compétences revêt un caractère essentiel pour s'assurer que la main-d'œuvre du secteur minier est sensibilisée à leur importance de même qu'aux possibilités permettant de les acquérir.

Comme le prévoit sa mission, l'Institut assure la promotion, annuellement, de compétences vertes dont l'acquisition par la main-d'œuvre minière permettra à celle-ci d'évoluer dans les emplois verts qui seront de plus en plus présents dans l'industrie minière.

Toutefois, puisque l'Institut national des mines a un pouvoir d'influence indirect sur la création ou l'administration des programmes, l'ambition de l'organisation se résume à la promotion des compétences vertes sur différentes plateformes, faisant en sorte que les parties prenantes en matière de formation minière au Québec soient informées non seulement de la nature de ces compétences, mais également des possibilités de les acquérir.

De plus, sur le plan social, l'Institut s'intéresse à la persévérance scolaire des élèves des Premières Nations et Inuit. Il lancera d'ailleurs en janvier 2024 un outil d'accompagnement pour l'enseignement aux élèves inscrits en formation

professionnelle. Ce guide s'adresse particulièrement aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux directions d'établissement et sera porteur pour l'ensemble des secteurs de la formation professionnelle. Depuis sa création, l'Institut a à cœur les enjeux de formation qui touchent la population autochtone et continuera de s'y intéresser.

Contexte externe

1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
 - 1.2. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables
 - 1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes

5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation
 - 5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
 - 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

L'industrie minière est un secteur en constante évolution qui change au gré des transformations technologiques. Tous ces changements ont un impact important sur le développement durable, et ce, pour différents volets. Les sociétés minières sont de plus en plus vertes et continuent de trouver des solutions pour diminuer leur empreinte écologique. Ces sociétés sont aussi indispensables dans le développement des nouvelles technologies vertes via les minéraux critiques et stratégiques qui sont exploités. Afin que ces technologies soient disponibles à grande échelle, il est primordial que le secteur minier développe de nouvelles techniques pour s'adapter à cette demande. Tous ces changements ont un impact considérable sur l'INMQ, qui, étant donné son mandat, doit faire évoluer la formation minière afin de répondre aux besoins des mines qui souhaitent accélérer leur transition énergétique et écologique. Les métiers et professions qui comportent des compétences vertes sont aussi de plus en plus en demande dans les différentes entreprises minières, ce qui a nécessairement une incidence sur la demande en matière de compétences recherchées et donc d'adaptation de l'offre de formation.

L'acceptabilité sociale représente également un défi constant pour le secteur minier. L'image stéréotypée du mineur couvert de saletés travaillant avec une pioche et risquant sa vie tous les jours est ancrée dans l'imaginaire collectif, bien que cette image ne soit plus d'actualité depuis des décennies. De plus, une bonne partie de la population voit le secteur minier comme un pollueur, alors qu'aujourd'hui, la technologie, les efforts environnementaux ainsi que le développement technologique

vert font de ce secteur un leader de la transition énergétique et écologique. C'est donc un travail constant de sensibilisation et de démythification du secteur minier qui doit être réalisé afin d'attirer une relève vers la formation minière.

Finalement, un volet ayant un impact important pour l'INMQ provient de la situation géographique des trois principales régions minières du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec. L'Institut étant basé à Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, il se trouve loin des grands centres urbains, mais en plein cœur d'une région minière. Entre l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, il faut compter un minimum de 1 200 kilomètres à parcourir pour rencontrer les intervenants du secteur minier local. La situation pose également un défi pour les déplacements vers le Nord-du-Québec. À titre d'exemple, la mine Raglan (Glencore) se situe à plus de 1 600 kilomètres de Val-d'Or, et ce, à vol d'oiseau puisqu'aucune route n'existe pour s'y rendre. Afin de diminuer son empreinte carbone, l'INMQ réalise une grande partie de ses rencontres par visioconférence, mais il s'avère parfois important d'aller à la rencontre des partenaires sur le terrain afin de bien comprendre les réalités locales.

Plan d'action de développement durable



Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

À la lumière des éléments présentés en contexte, l'INMQ s'engage à contribuer à l'objectif 5.1 visant à créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation (orientation 5).

En lien avec la présentation effectuée dans le contexte interne, l'INMQ s'engage, en parallèle à la réalisation de cet engagement, à poursuivre ses efforts dans la promotion et la mise en valeur des compétences vertes [objectif 1.2 de la Stratégie de développement durable 2023-2028] dans les programmes éducatifs qui touchent le secteur minier.

Ce faisant, l'Institut national des mines répondra au sous-objectif 5.1.1 de la Stratégie en évaluant la durabilité des interventions gouvernementales par l'entremise de l'évaluation de sa planification stratégique qui inclut les avis aux ministres rédigés annuellement de même que les mandats qui lui sont confiés par les instances gouvernementales. Cette approche permettra d'atteindre le but du sous-objectif 5.1.1 qui est notamment de s'assurer que les interventions de l'INMQ sont structurantes du point de vue de la durabilité.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	2.1 Proportion annuelle des interventions structurantes de l'INMQ, soit celles prévues dans sa planification stratégique et ses autres mandats confiés par les instances gouvernementales, ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0 %)	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %

En se fixant cet engagement, l'Institut national des mines se donne une cible ambitieuse, soit d'évaluer annuellement la majorité de ses interventions structurantes se déclinant dans sa planification stratégique et les autres mandats qui lui sont confiés par le gouvernement. Comme indiqué dans sa planification stratégique, les mandats et avis élaborés par l'Institut national des mines et qui portent sur l'actualisation de l'offre de formation minière peuvent notamment comprendre l'inclusion des compétences vertes dans les différentes formations. Comme le montre l'indicateur de suivi de la Stratégie en ce qui a trait au sous-objectif 5.1.1, il est attendu de l'Institut qu'il « accroisse [...] le taux de [ses] interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques ».

L'ambition de l'Institut consiste donc à évaluer la majorité de ses interventions afin de s'assurer que ses mandats et tout particulièrement les recommandations faites au ministre de l'Éducation et/ou à la ministre de l'Enseignement supérieur prennent en compte les enjeux de développement durable au sens large et, de manière plus spécifique, ceux liés à l'acquisition des compétences vertes par la population étudiante et la main-d'œuvre, et ce, dans un souci de répondre aux besoins de développement des compétences nécessaires au virage vert de l'industrie minière et de l'économie québécoise.

En ce qui concerne l'évaluation des interventions, elle visera principalement la présidente-directrice générale de l'Institut national des mines qui pourra mesurer la durabilité des mandats et des interventions réalisées auprès des autorités gouvernementales et ainsi s'assurer de l'atteinte des cibles. Les retombées de l'évaluation des actions de l'INMQ seront importantes pour cette dernière, car, grâce aux informations contenues dans les évaluations, la direction de l'Institut national des mines sera à même de mieux orienter les interventions de l'organisme en matière de développement durable. Précisons que, historiquement, l'Institut national des mines n'évaluait pas la durabilité de ses mandats et interventions.

Son engagement s'avère donc très important en ce qui concerne cette action, puisque l'organisme vise à accroître substantiellement ses interventions structurantes en matière de durabilité, passant de 0 % à un minimum de 50 % en 2023-2024 pour atteindre un minimum de 80 % en 2027-2028

De telles évaluations permettront d'améliorer en continu la présence d'éléments de durabilité dans les documents stratégiques de l'Institut national des mines.

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	2. Accroître le taux des interventions structurantes de l'INMQ prévues par la planification stratégique et les mandats confiés par les instances gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	2.1 Proportion annuelle des interventions structurantes de l'INMQ, soit celles prévues dans sa planification stratégique et ses autres mandats confiés par les instances gouvernementales, ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0% - Aucune mesure de départ existante)	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %

